



## AVIS PUBLIC

### Vente à l'encan de biens non réclamés

Conformément à l'article 461 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), au sous-paragraphe 1.0.1 du paragraphe 1 de l'article 28 de cette Loi et aux articles 942 et suivants du Code civil du Québec (RLRQ, chapitre CCQ-1991), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières fera vendre à l'encan 95 bicyclettes, 6 objets ou lots d'objets hétéroclites et 14 objets ou lots d'objets lui appartenant le **samedi 25 mai 2019** à compter de **8 h 30** au quartier général de la Direction de la police situé au 2250 du boulevard des Forges à Trois-Rivières.

Il s'agit de biens qui ont été perdus, oubliés ou qui sont sans maître, qui ont été recueillis par la Direction de la police, que la Ville détient depuis au moins 60 jours et que personne n'a réclamés et également de biens appartenant à la Ville.

La Ville ne s'engage pas à vendre tous ces biens et elle se réserve le droit d'en ajouter d'autres le jour même de l'encan.

Les biens qui seront achetés devront être payés en argent comptant et les acquéreurs devront en prendre possession immédiatement. Tous seront vendus sans aucune garantie. Le prix offert pour l'achat d'un bien est présumé inclure les taxes de vente applicables.

Cet encan sera dirigé par le bureau de huissiers de justice « Carpentier huissiers de justice inc. ».

Pour plus d'information, les personnes intéressées doivent communiquer avec M. Stéphane Carpentier de « Carpentier huissiers de justice » au numéro (819) 379-9288.

N.B.: Ces biens pourront être examinés de 8 h à 8 h 30 sur les lieux où ils seront vendus.

Trois-Rivières, ce 14 mai 2019

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière